



COMMUNE DE BUXIÈRES-SOÛS-LES-CÔTES  
BUXIÈRES/BOXEROLLES/WOINVILLE

BULLETIN N° 49 du 18 AVRIL 2014

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2014**

Tous les membres étaient présents

- Le **BUDGET PRIMITIF** de l'exercice **2014** a été approuvé à l'unanimité :

Section d'investissement : **PREVISIONS** :

Dépenses : 364 424 € (avec reprise du déficit d'investissement de 119 874 €)

Recettes : 364 424 € (avec virement de l'excédent d'exploitation de 228 955 €)

Section d'exploitation : **PREVISIONS** :

Dépenses : 462 622 € (dont un virement à la section d'investissement de 228 955 €)

Recettes : 462 622 € (avec reprise de l'excédent d'exploitation de 282 433 €)

Détail des **principales** dépenses d'investissement :

en € TTC

Remboursement de la part en capital des emprunts :	22 469 €
Achat de terrains divers	40 000 €
Travaux dans les bâtiments communaux	56 000 €
Travaux sur horlogerie église de Woinville	6 100 €
Programme de travaux d'investissement en forêt communale	7 200 €
Mise en valeur de l'ancien pressoir de Buxières	55 781 €
Prévision d'une enveloppe pour les travaux de réfection de chemins	15 000 €
Travaux divers de voirie	30 000 €
Achat mobilier divers	1 500 €
Travaux d'éclairage public	4 600 €

*Nous nous permettons de vous rappeler que les crédits prévus ne seront pas obligatoirement consommés et aussi que certains chiffres annoncés pourront être réajustés.*

Nous tenons également à vous informer que nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et que les projets et chiffrages des travaux peuvent être consultés en mairie.

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :**

**Le Conseil Municipal a décidé de ne pas changer les taux des impôts locaux :**

Nature des Taxes	Bases imposition pour 2014	Taux communaux en 2014	Taux moyens département en 2013	Taux des intercommunalités en 2013	Part revenant à la commune en 2014
habitation	315 800 €	<b>8.55 %</b>	23.92 %	12.56 %	<b>27 001 €</b>
foncier bâti	200 600 €	<b>6.54 %</b>	21.81 %	10.61 %	<b>13 119 €</b>
foncier non bâti	73 600 €	<b>18.35 %</b>	34.27 %	16.80 %	<b>13 506 €</b>
CFE	9 800 €	<b>9.15 %</b>		9.98 %	<b>897 €</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>54 523 €</b>

**Election des membres des commissions consultatives de Buxerulles et Woinville :** Sont élues à l'unanimité les personnes qui se sont portées candidates et dont vous trouverez les noms dans le tableau joint.

**Composition et nomination des membres des commissions communales :** Nous vous invitons également à consulter le tableau joint.

**Comités consultatifs :** En ce qui concerne la composition de ces commissions communales, il sera mis en place un comité consultatif par commission. Ils seront composés d'habitants de nos villages avec un maximum de 6 membres et seront mis en place lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Les personnes intéressées peuvent donc faire acte de candidature en venant s'inscrire, en personne, **au secrétariat de mairie à partir du 28 avril 2014.** Il sera possible de donner procuration à un tiers pour vos inscrire. Les personnes retenues seront les 6 premières à s'inscrire.

Rappel : les commissions communales et les comités consultatifs formulent des propositions mais ne disposent pas de pouvoir propre, le Conseil Municipal étant seul compétent à délibérer.

**Indemnités du Maire et des Adjoints :** Le Conseil Municipal a décidé,

- par 10 voix pour et 1 abstention de verser 100 % de l'indemnité du Maire, soit 646,25 € bruts par mois à Odile BEIRENS,

- par 10 voix pour et 1 abstention de verser l'indemnité maximale aux 3 Adjoints, soit 250,90 € bruts par mois.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**REGLEMENTATION SUR LES BRUITS :** Comme chaque année, nous rappelons ci-dessous, la réglementation en matière de bruits de voisinage et notamment pour les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuse à gazon, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse...

**Ces travaux sont autorisés uniquement aux horaires suivants :**

- du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00

- les samedis de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

**- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.**

**FERMETURE SECRETARIAT :** Le secrétariat de mairie sera fermé **du 22 au 26 avril 2014.** En cas d'urgence vous pouvez vous adresser au Maire et aux Adjoints.

**SOIREE MUGUET :** l'ADMR de Vigneulles nous demande de vous informer qu'elle organise une soirée « Muguet » avec orchestre le 30 avril prochain dès 20H30 à Vigneulles dans la salle polyvalente. Repas, Tombola. Tarif 30 €. Inscriptions au 03.29.89.57.99 et au 06.07.69.43.67.



Odile BEIRENS